

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Qui ont pris part au vote
13	08	12

**SEANCE DU 12 MARS 2025**

DATE DE LA CONVOCATION L'an Deux Mille vingt cinq et le 12 mars à 19 heures 30  
04/03/2025

DATE D'AFFICHAGE Le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence d'Antoine HUYNH, Maire.  
04/03/2025

Présents : Antoine Huynh, Clarence Appell, Peggy Viola, Frédéric Thomas, Patrick Bastien, Carlos Coelho, Benjamin Bou Aziz, Nathalie Jacquier

Représenté : Sandra Fiorèse (pouvoir à Nathalie Jacquier), Brigitte Simon (pouvoir à Peggy Viola), Cyril Durand (pouvoir à Clarence Appell), Fabrice Mermin (pouvoir à Antoine Huynh)

Absent : Jean-Christophe Eichenlaub,

Secrétaire de séance : Clarence APPELL

**• Délibération n°6 : Corrections et régularisations d'anomalies comptables sur l'exercice 2023**

La nomenclature M57 prévoit que les corrections d'erreurs sur exercices antérieurs doivent être effectuées par opérations d'ordre non budgétaires justifiées par une décision de l'assemblée délibérante lorsque le compte 1068 est mouvementé.

En l'état actuel, l'appréciation du niveau d'endettement de la commune est effectuée au vu des soldes des comptes 16, à ce jour la commune apparaît beaucoup plus endettée qu'elle ne l'est réellement.

Au 31 décembre 2023, la commune comptait 5 emprunts en cours, pour un capital restant dû de 448.409,20 €.

Au vu du compte de gestion 2023, l'endettement de la commune s'élève à 554.072,70 €, ce solde correspondant au solde cumulé des comptes :

- 1641 "Emprunts auprès des établissements financiers - Emprunts en euros" : 445.812,71 €
- 168741 "Autres emprunts et dettes assimilées - Autres dettes - Communes membres du groupement à fiscalité propre" : 108.259,99 € (solde inchangé depuis 2017, année du transfert des compétences eau et assainissement)

Les comptes 1641, 168741 et 266 de la commune présente plusieurs discordances :

- le compte 1641 présente un solde créditeur de 445.812,71 € au compte de gestion, alors qu'il devrait être de 448.409,20 €

- le compte 168741 présente un solde créditeur de 108.259,99 € au compte de gestion, alors qu'il devrait être nul

Envoyé en préfecture le 17/03/2025

Reçu en préfecture le 17/03/2025

Publié le

Berger  
Levraud

ID : 073-217301647-20250312-20250312DELIB6-DE

- le compte 266 présente un solde débiteur de 109.956,76 € au compte de gestion, alors qu'il devrait être nul.

La situation du compte 168741 et celle du compte 266 semblent liées, résultant probablement d'écritures incorrectes liées au transfert de compétences eau-assainissement.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la correction et la régularisation des anomalies comptable de l'exercice 2023 de la commune et autorise la trésorerie à comptabiliser les écritures non budgétaires répertoriées dans le tableau ci-dessous.

**ECRITURES NON BUDGETAIRES A PREVOIR POUR REGULARISER**

NUMERO	COMpte	SOLDES	
		DEBIT	CREDIT
1068	EXCEDENTS DE FONCTIONNEMENT CAPITALISES	4 293,26	0,00
1641	EMPRUNTS AUPRES DES ETABLISSEMENTS FINANCIERS	0,00	2 596,49
168741	AUTRES DETIES – COMMUNES MEMBRES DU GFP	108 259,99	0,00
266	AUTRES FORMES DE PARTICIPATION	0,00	109 956,76

Fait à le MONTCEL, le 14/03/2025

Pour extrait conforme,

Le Maire,  
Antoine HUYNH

Le secrétaire de séance,  
Clarence APPELL



